

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 30 novembre 2005

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3573-2005.  
Approbation d'une entente d'intégration éolienne conclue par Hydro-Québec Distribution avec Hydro-Québec Production.  
Réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) à la lettre du 29 juillet 2005 d'Hydro-Québec.

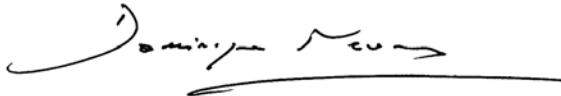
---

Chère Consœur,

Dans sa lettre du 29 novembre 2005, Hydro-Québec ne conteste pas le dépôt de l'*erratum* aux observations écrites de SÉ-AQLPA que nous avons déposé le même jour mais demande uniquement le retrait de notre lettre d'accompagnement du 29 novembre 2005 car celle-ci répliquerait aux observations écrites des autres participants.

Notre lettre d'accompagnement visait, avant toute chose, l'utilité pour la Régie aux fins de sa décision sur le mérite du dossier. Par contre, nous ne désirons pas entrer dans un débat procédural sur cette question. Par conséquent, nous acceptons la demande d'Hydro-Québec et retirons notre lettre du d'accompagnement du 29 novembre 2005, à moins que la Régie ne spécifie que les intervenants ont le droit de se répliquer entre eux.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.  
Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)  
et de Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les participants.